

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Expertise-Comptable de Justice	
Session DU	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Le contrôle des connaissances consiste en :		
<ul style="list-style-type: none"> • Module d'enseignement théorique – les fondamentaux de l'expertise de justice - : épreuve écrite théorique d'une durée de 3 heures • Module d'enseignement pratique – l'expertise-comptable de justice - : remise d'un rapport d'expertise et soutenance sous forme d'un grand oral devant un jury composé d'universitaire(s) et de praticien(s). 		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir au service de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Il n'est organisé de seconde session que pour le module d'enseignement théorique. Le cas échéant, cette seconde session doit avoir lieu dans le trimestre suivant la première session. La seconde session du module d'enseignement théorique n'est organisée que pour les candidats ayant passé les épreuves de la première session ou bénéficiant d'une absence justifiée.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Pas de compensation entre les modules		
Note éliminatoire		
Note inférieure à 8/20 à l'épreuve écrite du module 2		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Expertise-Comptable de Justice							1ère session		Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
									Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée	
Bloc	ANNUEL	Module théorique : "Les fondamentaux de l'expertise de justice"			1	Non	Non						
Matière	ANNUEL	Introduction à l'expertise de justice	7		1	Non		CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Écrit	3	
Bloc	ANNUEL	<i>Le cadre juridique</i>											
Matière	ANNUEL	Organisation juridictionnelle et principes fondamentaux du procès		14									
Matière	ANNUEL	Expertise et modes amiables de règlement des différends	7										
Matière	ANNUEL	Le statut de l'expert	7										
Bloc	ANNUEL	<i>Cadre de l'expertise</i>											
Matière	ANNUEL	Règles générales de l'expertise	7	21									
Matière	ANNUEL	Déroulement des opérations d'expertise	3,5										
Matière	ANNUEL	Les attentes des magistrats	3,5	3,5									
Matière	ANNUEL	Règles spéciales de l'expertise	7	7									
Bloc	ANNUEL	Module applicatif : "L'expertise comptable de justice"			3	Non	Non						
Matière	ANNUEL	Introduction aux outils numériques	7	3,5	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Rapport/Mémoire				
Bloc	ANNUEL	<i>Le dispositif réglementaire</i>											
Matière	ANNUEL	relatif aux normes comptables (création-application)	3,5										
Matière	ANNUEL	Les procédures collectives	7	3,5	2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral	3			Pas de seconde session sur ce module
Matière	ANNUEL	Analyse des systèmes d'information et de prévention des fraudes	7										
Bloc	ANNUEL	<i>Pratique expertale en matière de chiffre</i>											
Matière	ANNUEL	Actualités	7										
Matière	ANNUEL	Evaluation des préjudices	3,5										
Matière	ANNUEL	Evaluation de l'entreprise	7										
Matière	ANNUEL	Indemnisation des préjudice corporels	4										
Matière	ANNUEL	Expertise de partie	3										
Matière	ANNUEL	Avis de l'expert et méthodologie du rapport	7										
		TOTAL	98	52,5						6			
				150,5									